

Procès-verbal du Conseil d'Établissement

22 /10 /2013

Présents

Membres à voix consultative :

Jean-Michel NESINS, Délégué AFE

Membres de droit:

Joëlle Emorine, Proviseur ; Richard Buty, Proviseur adjoint-Collège ; Patrick Bonnefoy, Directeur de l'école maternelle, Dominique Collado, Directrice de l'école élémentaire ; Marc Guillen, Directeur administratif et financier ; Olga Tugues, CPE-Lycée.

Personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance:

Christine Arrieta, Muntsa Farre, Jeanne-Hélène Fauchoux, Emmanuelle Gauthier, Estrella Gorjon, Olivia Martelli.

Personnels administratif et de service:

Christine Marti, Sergi Ruedas.

Parents:

Martine Audusseau, Maeva Junco, Maud Huillet, Aouatef Kerkeb, Jean-Pierre Martinez.

Elèves:

Leonardo Gobbato, Claudia Ribosa.

Invités:

Laura Rodriguez, élève du collège.

Martin Solans, Vice-Président CVL

Excusés:

Perrine Aguirre-Leroy, Proviseur adjoint.

Edouard Beslay, consul général de France à Barcelone.

Lidia Crespo, Directrice technique des études espagnoles.

Alain Fohr, conseiller de coopération et d'action culturelle.

Mireia Valls, parents.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Établissement du 10/10/2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est demandé d'ajouter aux propos du Directeur des Services Administratifs et Financiers la modification du montant des charges salariales des résidents imputées à l'Établissement. Annoncées à 60 % elles seront finalement ramenées à 55 %.

2. Ordre du jour

Il est approuvé à l'unanimité.

3. Mise en place des instances de l'établissement

- **Conseil du secondaire** : voir tableau en annexe.
- **Conseil de discipline** : voir tableau en annexe.

La composition sera définie le jeudi 14 novembre en présence de Pascal Arrondeau, conseiller pédagogique du 1^{er} degré à l'occasion de la tenue du premier conseil en la présence du conseiller pédagogique de l'enseignement primaire de la zone ibérique. Le texte prévoit une représentation paritaire école collège :

« Le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré fixent conjointement le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège ».

Nous proposons pour cette première réunion la présence de deux directeurs du primaire (élémentaire du LFB et Lesseps), 3 enseignants de cycle 3 (2 Pedralbes, 1 Lesseps), 4 enseignants du second degré et le proviseur adjoint. Le proviseur tient compte de la remarque d'un représentant du SNES sur le flou de la composition de ce conseil. Pour cette première réunion, les collègues du secondaire ne seront pas sollicités. Ils le seront quand cette première réunion en mode restreint aura défini sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Une remarque de la représentante du SNUipp a été faite sur la présence d'enseignants du cycle 3 uniquement et non d'enseignants du cycle 2 et/ou du cycle 1, ce qui est possible comme l'indique le texte « sur proposition du conseil des maîtres.

- **Conseil pédagogique**

Il regroupe, dans sa composition initiale, les coordonnateurs de disciplines, l'équipe de direction, les conseillères principales d'éducation. Il siège en début d'année pour définir les axes de réflexion des autres conseils pédagogiques où siègent des volontaires représentant chaque discipline ou des volontaires si le sujet est ciblé sur une ou deux disciplines. Il siège dans sa composition initiale en fin d'année scolaire.

Il se réunit plusieurs fois selon un calendrier déjà défini et un ensemble d'axes de réflexion qui pour 2013/2014 seront proposés selon le calendrier suivant :

Jeudi 7 novembre : Réflexion sur le métier de l'enseignant

Mardi 10 décembre : Mise en place de l'EIST (Enseignement Intégré de Sciences et de Technologie)

Jeudi 16 janvier : Enseigner au Lycée (AP, enseignement d'exploration, Modules, consommation en heures etc.)

Mardi 4 février : Ethique et politique pédagogique des TUIC

Lundi 24 mars : Règlement Intérieur

Concernant le conseil pédagogique sur l'éthique et la politique des TUIC, la représentante du SNUipp propose le contact d'un spécialiste sur le sujet : Serge Tisseron.

4. Nouveaux cycles des apprentissages au primaire et au collège avec mise en place progressive :

- à compter du 1er septembre 2014 dans toutes les sections de maternelle.

- à compter du 1er septembre 2015 dans les classes de cours préparatoire, de cours moyen première année et de cinquième ;

- à compter du 1er septembre 2016 dans les classes de cours élémentaire première année, de cours moyen deuxième année et de quatrième ;

- à compter du 1er septembre 2017 dans les classes de cours élémentaire deuxième année, de sixième et de troisième.

Le nouveau découpage des cycles est le suivant :

- Cycle des apprentissages premiers : PS, MS, GS
- Cycle des apprentissages fondamentaux CP CE1 CE2
- Cycle de consolidation CM1, CM2, 6^{ème}.
- Cycle des approfondissements 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.

5. Projets et voyages

Des précisions sur le budget du voyage « Sur les traces de l'Exil » sont apportées pour ce projet proposé au Conseil d'Etablissement précédent. Plusieurs devis autour de 60 euros par élève, 40 pour l'hébergement et 20 pour la visite. (Deux classes de 1ES1 et 1L, 50 élèves) Organisation Mesdames MORET et PARADELL. Le CE confirme son avis favorable.

Voyage à Toronto, une classe de seconde. Une demande de précision est faite sur l'avancée du projet.

Tous les parents intéressés ont versé 300 euros, le coût total du voyage est estimé à 570 € environ. Deux familles ont été aidées par le FSE. Organisation Mme LACOMBE, professeur d'anglais. La date initialement annoncée est reportée à fin janvier.

Projet voyage « option théâtre ». Les élèves de l'option de terminale viennent de le proposer au proviseur.

Ils sont très motivés pour assurer l'organisation car ce projet avait été validé puis annulé lorsqu'ils étaient en seconde. Il s'agit d'un séjour culturel à Paris afin de voir des œuvres théâtrales sur scène. Le coût sera compris entre 310 à 330 euros. L'hébergement se fera en auberge de jeunesse et concerne 15 élèves. Organisation Mme QUEMENER et M. RENAULT. Le projet

reçoit un avis favorable. Les élèves peuvent être hébergés aussi sur place chez des connaissances et déduire les frais d'hébergement.

6. Questions diverses

Questions des élèves :

- *Serait-il possible d'ouvrir le réfectoire dès 12h40 aux élèves de Lycée ?* OUI

- *Peut-on apporter son matériel informatique au Lycée dans le cadre des cours ?* Le règlement intérieur prévoit que les élèves de Lycée puissent apporter leur matériel informatique si le professeur les y autorise.

Questions des enseignants du Premier Degré, représentants SE et Snuipp.

- *Comment assurer un bon fonctionnement des photocopieurs et imprimantes du primaire?* Le directeur administratif et financier précise qu'il importe de prendre soin du matériel et d'éviter de le casser par une manipulation trop brutale ou incertaine. Il a aussi été conseillé d'utiliser le matériel de façon plus étalée dans le temps car une utilisation intensive est faite à certains moments de la journée.

- *Comment envisager l'organisation de concertations entre les enseignants de français et les professeurs de langue espagnol/catalan en particulier ?* La directrice de l'élémentaire explique que 18 heures de concertation sont communes et 18 heures se font avec la Directrice Technique des Etudes Espagnoles et de Catalan. La directrice a aussi précisé que :

- des enseignants d'espagnol-catalan ont suivi une formation dans le cadre d'un travail de réflexion sur l'enseignement des langues. Cette formation linguistique et pédagogique sera présentée en concertation.

- sur les 18h, 6 h seront destinées aux réunions de passages et de constitution des classes.

Il faudrait voir comment utiliser le temps attribué aux concertations pour mener un travail commun.

La directrice a précisé que les enseignants d'espagnol-catalan vont suivre une formation sur la démarche actionnelle. Ils seront également en formation avec Patricia Aguerre et Lidia Crespo sur l'ENT. Ces formations linguistiques et pédagogiques seront présentées en concertation. Sur les 18h avec les enseignants du primaire, 3 heures par cycles sont destinées aux réunions de passages et 3h pour les constitutions de classes dans les conseils de cycle; les professeurs de langues ayant les deux cycles, ils assistent aux deux conseils, ce qui leur fait: 3+3+3 donc 9 heures".

Questions des représentants du SNES au secondaire:

- *Qu'en est-il du contrat entre le Lycée et un orthophoniste ?* Une salle contiguë du local de l'APE a été mise à disposition de praticiens qui ont en charge des élèves du LFB et qui en ont fait la demande. Ceci permet d'éviter que ces élèves souvent très jeunes sortent en plein milieu de leur journée scolaire pour se rendre à la consultation du praticien. Cela concernerait des élèves ayant au moins deux séances par semaine. L'occupation gracieuse des lieux a été proposée à l'ensemble des thérapeutes avec lesquels nous avons eu des rendez-vous sous réserve qu'ils remplissent les conditions définies par le Lycée (signature d'une convention et prix raisonnables, comparables à ceux pratiqués en France). C'est un service rendu aux familles. Un seul thérapeute est concerné actuellement.

- *Nous constatons que dans les couloirs, à certaines heures, des bousculades problématiques pour les enseignants se produisent.* Nous allons revoir le Règlement Intérieur et cela peut constituer une des mesures envisageables (marquage au sol) mais il faut également parvenir à sensibiliser les élèves aux bonnes conduites citoyennes en impliquant davantage le CVL. Les élèves délégués peuvent sensibiliser les plus jeunes collégiens qui courent pour jouer sans envisager qu'une collision pourrait s'avérer très problématique. Nous proposons une zone expérimentale de marquage au sol.

Question des parents d'élèves :

- *Pour l'année en cours quel est le plan d'action des protocoles TSA pour l'ensemble du lycée ?*

Les équipes éducatives sont systématiques au Primaire pour les enfants relevant d'une prise en charge personnalisée à l'Ecole. Elles sont réalisées avec la directrice, le médecin scolaire, les parents et l'enseignant de l'enfant (plus un spécialiste quand l'enfant est suivi à l'extérieur). Les protocoles sont actuellement renseignés au collège et signés par les familles et les équipes pédagogiques. Le niveau de seconde a été d'ailleurs entièrement réalisé. Le niveau troisième est en cours.

Mme AUDUSSEAU, représentante des parents d'élève fait une proposition d'amélioration en trois points :

1. Réel tutorat des enfants et professeurs aidés par une équipe d'appui
2. Formation des professeurs
3. Auxiliaire de vie scolaire

Nous avons déjà mis en place la formalisation de protocole d'aménagements spéciaux pour tous les enfants le nécessitant ; c'est un très gros travail pour le service de santé de l'établissement que de réactualiser et programmer ces prises en charges

personnalisées en milieu scolaire. Nous avons également engagé une formation des enseignants l'an dernier et le plan de formation des personnels en propose encore une cette année.

Enfin, le fait de ne pas avoir de MDPH à l'étranger ne nous permet pas l'attribution de la prise en charge d'une Auxiliaire de vie scolaire pour les familles. Un projet personnalisé de scolarisation peut être réalisé et envoyé aux services sociaux consulaires mais les familles doivent être déclarées en tant qu'employeurs de l'AVS et à ce titre, établir une convention d'embauche avec le tiers AVS pour ensuite bénéficier d'une prise en charge.

- Suite à l'initiative, l'année dernière, d'un enseignant qui avait fait un descriptif d'utilisation de l'argent du foyer utilisé pour les sorties de sa classe, les parents souhaiteraient que cette démarche se généralise pour l'ensemble des classes. La présentation est faite par domaines d'utilisation en début et en fin d'année, de manière globale sur l'école. La présentation aux familles par classes ne présente pas de difficultés et sera faite pour répondre à la demande des parents.

La séance est levée à 20 h30.

Le président
J.EMORINE

Le secrétaire
R.BUTY

Le secrétaire adjoint
JH FAUCHEUX